LA TESTE-DE-BUCH

« Avec cette autorisation, les droits d'usage sont menacés ! »

En forêt usagère, un avis récent de la Commission Départementale de la Nature - à propos de l'opportunité d'établir un plan de gestion - met le feu aux poudres. La ville s'y oppose. Les usagers de l'Addufu également... Décryptage.





Autour du président de l'Addufu, Pascal Fur, quelques-unes des chevilles ouvrières de l'association, en colère face à cette décision.

C'est une affaire qui secoue le petit monde de la forêt usagère. Encore une me direz-vous… Et oui, car rares sont les périodes paisibles au sein de la "Grande Montagne", ce massif de 3800 hectares - entièrement naturel - et "pétri" de traditions moyenâgeuses et de servitudes ancestrales. Et elle concerne - une nouvelle fois - les vélléités d'un propriétaire plus récent en forêt usagère : Thibaud Lemaire. L'homme l'assure tout de suite : il sait où il met les pieds. Il connaît l'histoire de cette forêt, son classement, mais aussi les Baillettes et Transactions - ces textes qui régissent la gestion du massif depuis des siècles… Mais dès le départ, son ambition est claire : « Ici, il y a des choses à faire pour régénérer cette forêt qui se meurt » expliquait-il dans nos colonnes en 2019. « Je respecte l'usage. Cependant, je refuse que ce massif soit mis sous cloche et pris en otage par les usagers. Les droits des propriétaires sont bien souvent bafoués. »

Le propriétaire n'est pas resté bien longtemps sans rien faire. Gemmage "expérimental" de ses pins, coupe « sanitaire et d'éclaircie », selon ses mots, de plusieurs centaines de stères… À chacun de ses gestes, ou presque, l'association de défense des droits d'usage (Addufu) a répliqué, juridiquement notamment, arguant que « la démarche de Thibaud Lemaire est en contradiction totale avec l'identité du massif usager ».

Un plan de gestion en forêt usagère ?

La nouvelle actualité récente a fait grimper la tension d'un cran. La suite est un peu technique… La Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites de la Gironde (CDNPS) a étudié une demande de plan de gestion de la part de Thibaud Lemaire. À la majorité, les membres de cette instance - services de l'État, élus, experts - ont émis un avis favorable sur l'opportunité d'avoir un plan de gestion. Pour les propriétaires forestiers, cet outil « programme les coupes et travaux », selon le Ministère de l'Agriculture. « Il apporte la garantie de gestion durable prévue par le Code forestier, permettant notamment de bénéficier d'exonérations fiscales et d'aides de l'État. » Absolument rien de choquant en somme. Sauf que nous sommes là en forêt usagère. Et que forcément, cela coince. D'une part du côté de la mairie. Patrick Davet, le nouvel édile, s'est ainsi fendu d'une lettre à la préfète de région, Fabienne Buccio. Il y défend mordicus « la spécificité juridique et historique » du massif. « Les droits d'usages, avec cette autorisation, sont menacés. » Il poursuit : « La forêt usagère est régie des règles ancestrales garantissant aux usagers de cette forêt le droit de prélèvement de bois de chauffage et de bois d'œuvre, droit auxquels les propriétaires ne peuvent s'opposer. »

« L'État a le devoir de s'y opposer »

Aussi, la mairie juge qu'une telle autorisation « va nécessairement faire un appel d'air auprès d'autres propriétaires désireux de faire commerce de ces bois coupés en totale contradiction avec les "Baillettes et transactions" ». Le message est similaire du côté des usagers de l'Addufu. Le président Pascal Fur et ses bras-droits - Christine Peny, Jean-Claude Dupoy et Christian Gousset - estiment que cet avis « tend à multiplier la désobéissance des propriétaires ». « Nous ne pouvons pas parler d'une méconnaissance de l'État, ils ont toutes les données nécessaires pour comprendre que la forêt usagère n'est pas une forêt comme les autres. L'État a le devoir de s'y opposer. » Selon eux, « le Code forestier ne peut pas supplanter les "Baillettes et transactions", ce qui est une exception unique en France ». L'Addufu estime, au final, que « ce propriétaire - d'autres suivront - souhaite s'approprier la forêt usagère en oubliant cinq siècles de droits d'usage ».

J-B.L.

« UN PLAN DE GESTION N'EST PAS INCOMPATIBLE AVEC LE RESPECT DES DROITS D'USAGE »

Contacté, Thibaud Lemaire s'explique bien volontiers sur sa demande de plan de gestion. Pour lui, « le massif forestier de La Teste ne déroge pas à la loi ». « C'est une obligation d'en réaliser un pour le propriétaire détenant plus de 25 hectares. »
Le propriétaire estime que le droit d'usage et le plan simple de gestion « sont sur le même pied d'égalité ». « Le droit d'usage, est un don du propriétaire, et porte sur deux choses le bois d'œuvre et le bois de chauffage mort. La régénération de la forêt, cadrée par un plan de gestion, renforce et pérennise le bois d'œuvre. » Thibaud Lemaire rappelle que « la jurisprudence montre et démontre si nécessaire que le propriétaire est propriétaire du terrain et de tous les fruits ». En l'occurrence, la résine.
« Ce n'est pas parce que le propriétaire partage une partie de ces fruits que ces fruits ne lui appartiennent pas ! Les usagers ont un droit aux bois et pas à la coupe. »

TRANSPORTS

Libourne-Arcachon, c'est quoi le RER métropolitain ?

Il y a quelques jours, Alain Rousset, président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, a annoncé le lancement des premiers TER desservant désormais l'axe Libourne-Arcachon sans changement à Bordeaux.



« Cette nouvelle desserte marque une nouvelle étape dans le cadre du RER Métropolitain, avec un renfort d'offre, davantage de trains et de nouveaux horaires proposés en 2021. » Cette ligne peut donc se faire sans changement de train à Bordeaux, même si l''arrêt sera systématiquement marqué en gare de Bordeaux. On note sept TER traversants entre Arcachon - Bordeaux - Libourne par jour en semaine et trois le week-end. « Le RER Métropolitain a pour ambition de favoriser le report modal sur les transports régionaux en densifiant l'offre, autant ferroviaire que routière, sur le périmètre d'attractivité de l'agglomération bordelaise, et en réponse à la congestion routière actuelle », estime Alain Rousset.

Expresso

ANDERNOS-LES-BAINS

Des pères et des mères Noël !

Pour leur dernière sortie de l'année, jeudi 17 décembre, les marcheurs et marcheuses de Los Amigos ont voulu partager un moment festif, dans l'esprit de Noël. Ainsi, coiffés d'un joli bonnet rouge, près de 40 adhérents se sont dérouillés les jambes dans le bois des Quinconces et le long du Bassin. Étonnement assuré pour tous ceux qui ont eu la chance de les croiser !

